

Vers la Bibliothèque numérique européenne

Viviane Reding, commissaire européenne responsable de la société de l'information et des médias, et Christine Albanel, ministre française de la Culture et de la Communication, ont lancé le 20 novembre le prototype de la bibliothèque numérique européenne, baptisée Europeana. Effectué en présence des ministres européens de la Culture, ce lancement a marqué une étape déterminante du programme Bibliothèques numériques mis en place par la Commission européenne pour améliorer l'accès et l'utilisation du patrimoine européen en ligne. Europeana propose déjà un accès direct à plus de deux millions d'œuvres provenant d'institutions culturelles de l'Europe entière. Cette première réalisation permet d'imaginer ce qu'il est possible d'obtenir lorsque les bibliothèques, les archives, les musées et les archives audiovisuelles européennes se réunissent pour numériser et améliorer l'accessibilité de leurs riches collections qui représentent la diversité culturelle et l'histoire du Vieux Continent. La mise à disposition sur Internet de ces collections permet leur consultation et leur réutilisation par les citoyens européens dans le cadre de leurs loisirs, de leur travail ou de leurs études. Europeana propose aux

utilisateurs un outil pratique et un panorama complet du patrimoine conservé dans les institutions à travers toute l'Europe. Ces trois prochaines années, la Commission cofinancera le développement d'Europeana à hauteur de 6 millions d'euros dans le cadre du programme eContentPlus.

Le développement ultérieur d'Europeana ne sera possible que grâce aux efforts concertés de tous les acteurs européens pour améliorer la numérisation et l'accessibilité en ligne du contenu culturel, sans oublier la conservation numérique à long terme. Dans le cadre de son programme Bibliothèques numériques, la Commission travaille en ce sens à différents niveaux. Au niveau politique, elle a préconisé aux États membres un ensemble de mesures prioritaires afin de mettre en ligne une quantité significative de contenus et d'améliorer les mécanismes législatifs et pratiques facilitant la numérisation, l'accessibilité et la conservation numérique de notre patrimoine. Elle a également réuni des institutions culturelles, des éditeurs, des entreprises spécialisées dans les technologies et des universitaires pour trouver des solutions acceptables par les intéressés sur des questions potentiellement délicates, telles que les partenariats public-privé, les droits d'auteur ou l'information scientifique.

La Commission continuera à assurer ce soutien financier dans les années à venir et aura dépensé 119 millions d'euros pour le cofinancement de bibliothèques numériques à l'horizon 2009-2010. Parallèlement, elle a appelé les États membres ainsi que leurs institutions culturelles et les parties prenantes à se mobiliser autour d'un objectif commun, à savoir l'accès élargi aux contenus culturels européens sur le web. La Commission évaluera l'avancement du projet en collaboration avec les États membres afin de déterminer les éventuelles actions complémentaires à entreprendre.

Horst Forster

Directeur Contenu numérique et systèmes cognitifs
Direction générale Société de l'information et médias
Commission européenne



europæana
think culture